



# Notice admission sur titre DUT

## Rentrée 2021-22

### ***Préambule***

Télécom Paris recrute pour la rentrée 2021 des étudiants issus de DUT en FISA (Formation Initiale en Apprentissage).

La première année de la Formation d'ingénieur s'effectue sous statut étudiant ; les 2e et 3e année de cycle ingénieur s'effectuent sous le statut apprenti.

3 parcours sont proposés en apprentissage :

- Cybersécurité
- Réseau-Télécom-IOT (Internet des Objets)
- Systèmes Embarqués.

L'étudiant devra choisir l'un de ces parcours au moment de la constitution de son dossier de candidature.

La filière de formation initiale par apprentissage conduit au diplôme d'ingénieur Télécom Paris.

### ***Conditions d'admission***

#### ***1. Public concerné***

##### ***1.1 Niveau requis***

L'admission à Télécom Paris est ouverte aux candidats titulaires :

- d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) dont la dominante est en adéquation avec la formation dispensée à l'école.

## **1.2. Age et situation**

Le candidat doit :

- être âgé au plus de 30 ans (29 ans révolus) à la date du contrat d'apprentissage.
- être français, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail à temps plein en France.

## **1.3- Niveau de français**

L'étudiant étranger devra justifier d'un niveau de français compréhension orale et expression écrite.

## **2- Nombre de places**

17 places sont ouvertes pour la rentrée 2021.

## **3 - Etapes de l'admission**

**3-1 Dépôt du dossier complet** avant le **9 mars 2021** sur la plateforme de l'IMT:  
<https://dossier-apprentissage.imt.fr>

Tout candidat ayant déposé un dossier complet sera convoqué à l'épreuve écrite de Mathématiques.

### **3-2 Test d'admissibilité**

La date prévue est le **21 avril 2021**.

Le test sera sous forme de QCM de 90 minutes et porte sur les Mathématiques.

Sauf évolution de la crise sanitaire, le test aura lieu sur le campus de Télécom Paris, 19 place Marguerite Perey 91123 Palaiseau.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le test en présentiel pourra être remplacé par un test à distance télésurveillé.

### **3.3 Jury d'admissibilité**

Le jury d'admissibilité se réunit le **lundi 17 mai 2021**. Il évalue la qualité des dossiers, ainsi que les résultats à l'épreuve de Mathématiques et convoque les candidats admissibles à l'épreuve orale d'admission.

### **3.4. Épreuve orale d'admission**

D'une durée de 30 minutes les entretiens auront lieu entre le **25 mai** et le **11 juin 2021**.

Le candidat passe un entretien devant un jury comprenant des enseignants chercheurs du parcours thématique visé, de professionnels du domaine, de représentants du CFA et de membres de la direction de l'Enseignement.

Le candidat présente en **10** minutes une réalisation technique dans le cadre de son parcours de DUT (apprentissage, projet ou stage). Ce projet est représentatif des savoir-faire et de l'expérience acquis dans un contexte professionnel.

Le candidat est invité à choisir une situation de son apprentissage (stage, projet long, ...) ayant conduit à la résolution d'un problème bien identifié. Pour l'exposé, il s'appuie sur des transparents qu'il a réalisés. Cette présentation permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- structurer son discours et ses idées, proposer un plan pertinent,
- décrire le problème dans son contexte avec le vocabulaire et les concepts scientifiques et techniques associés,
- proposer et sélectionner des solutions pertinentes en s'appuyant sur son environnement de travail et sur la littérature du domaine,
- analyser les résultats produits et justifier les choix afférents.

La présentation est suivie d'une séance de questions/réponses de **15** minutes portant sur

- des aspects liés au projet présenté (techniques ou expérience professionnelle),
- le projet académique et la motivation.

Les entretiens auront lieu sur le campus de Télécom Paris, 19 place Marguerite Perey, 91123 Palaiseau ou en visioconférence, selon l'évolution de la situation sanitaire.

### **3.5. Jury d'admission**

Le jury d'admission se réunit le 11 juin 2021.

Le jury arrête le classement conditionnel des candidats n'ayant pas encore validé leur DUT à la date de sa réunion. L'admission définitive de ces candidats ne peut être prononcée que si le titre est obtenu dans le cadre de la session normale d'examens. L'admission des candidats est prononcée par le directeur de l'école.

## **4- Résultats**

L'école appelle les candidats admis. Ceux-ci doivent nous faire connaître leur décision (acceptation ou refus) dans les délais qui leur seront notifiés dans leur lettre d'admission.

En cas de refus ou de non-respect de transmission d'éventuels pièces manquantes, ou de non retour quant à leur acceptation, ils seront considérés comme renonçant au bénéfice de leur admission.

Les candidats mis sur liste d'attente sont également notifiés.

## **Contact**

apprentissage@telecom-paris.fr

FIN DU DOCUMENT

---